le tri
SYDOM du Jura

COMITE SYNDICAL DU 08 JUIN 2026 à 18 H 30
COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt-six, le 08 juin,
Le Comité syndical du SYDOM du Jura dûment convoqué, s'est réuni à 18 H 30
Nombre de membres titulaires en exercice : 18
Nombre de membres titulaires présents : 16
Nombre de membres suppléants présents : 4
Nombre de membres votants : 18
Date de convocation : 1er juin 2026

ETAIENT PRESENTS :

Mme Michèle GIROD, MM. Alain MOUILLOT, Nicolas GARCIN, Philippe FILLOD, Jean-Pascal FICHERE, Antony BOURCET,
Luc BATON, David ALPY, Bernard LAUBIER, Abdelkarim BEN LAHBIB, Olivier SAINTHILAIRE, Jérôme GRENARD, Michaël MARILLIER, Régis LACROIX, Jean-Yves BUCHOT, Pierre-Rémy BELPERRON - membres titulaires.

MM. Olivier MEUGIN, Alexandre CROT (suppléant de M. CORDIER), Guy SAILLARD, Armand GEORGES – membres suppléants.

POUVOIRS (1) :
Mme Valérie OVISTE à M. Alain MOUILLOT.

EXCUSES :
M. Etienne CORDIER (excusé représenté).

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mme Johane GROSSIORD, SICTOM du Haut-Jura
M. Thibault VOURRON, SICTOM Jura-Est
Mmes Marine DAVID, Fanny LOUIS, Béatrice MASNADA, Sandra MERCIER, Sylvie MORET, MM. Josselin BOUVIER, Paul-Henri DELAMOUR, Jean-Pierre KREIS et Jean-Baptiste SASSOT- SYDOM.

M. Nicolas GARCIN a été désigné Secrétaire de séance.

Le Comité syndical, issu des élections municipales des 15 mars et 22 mars 2026, a été installé lors de la séance du 08 juin 2026 au siège du SYDOM du Jura.

Le Doyen, M. Alain MOUILLOT a :

- INSTALLE les membres du Comité Syndical du SYDOM, élus par les assemblées délibérantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et Syndicats mixtes adhérents :

	Délégués Titulaires	**Délégués Suppléants**
SICTOM de Lons	Mme OVISTE Valérie	M. PERREY Christophe
	M. MOUILLOT Alain	M. RIVATTON Xavier
	M. GARCIN Nicolas	M. DECHAUME José
	M. FILLOD Philippe	M. GREGOIRE Danaelle
SICTOM de Dole	M.FICHERE Jean-Pascal	M. MEUGIN Olivier
	M. BOURCET Antony	M. PERES Mickaël
	M. BATON Luc	Mme SERMIER Patricia
	M. CORDIER Etienne	M. CROT Alexandre
SICTOM du Haut Jura	M. SAINTHILAIRE Olivier	M. GEORGES Armand
	M. GRENARD Jérôme	M. PAGET Laurent
	M. MARILLER Michaël	Mme SECRETANT Serge
	M. LACROIX Régis	Mme GENAUDET Christine
SICTOM de Champagnole	Mme GIROD Michèle	M. SAILLARD Guy
	M. ALPY David	M. BEZIN Emile
	M. LAUBIER Bernard	Mme. DEPIERRE Valérie
	M. BEN LAHBIB Abdelkarim	Mme. JACQUOT Hourya
Communauté de Communes Terre d'Emeraude	M. BUCHOT Jean-Yves	Mme Catherine DEVAUX
	M. BELPERRON Pierre-Rémy	M. MARQUES Patrick

- DESIGNE MM. David ALPY et Michaël MARILLIER, Assesseurs,

- DESIGNE MM. Nicolas GARCIN et Abdelkarim BEN LAHBIB, Scrutateurs,

- PROCEDE à l'élection du Président, M. Pierre-Rémy BELPERRON,

- PROCEDE à l'élection des vice-présidents :
  * Filière REP, Eco-organismes et biodéchets : Mme Michèle GIROD
  * Finances et prospective budgétaire : M. Jean-Pascale FICHERE
  * Cohésion territoriale, relations avec les adhérents, prévention et communication : Mme Valérie OVISTE
  * Projets, infrastructures et outils de traitement : M. Jérôme GRENARD

- FIXE à 10 le nombre de membres au Bureau syndical,

- PROCEDE à l'élection des membres du Bureau syndical, composé du Président, des 4 vice-présidents et de MM. Alain MOUILLOT, Luc BATON, Bernard LAUBIER, Philippe FILLOD et Olivier SAINTHILAIRE,

- DELEGUE au bureau collégialement et au Président à titre personnel, les délégations suivantes :

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS ACCORDEES AU BUREAU COLLEGIALEMENT

* **Diriger les travaux entrepris pour le compte du syndicat**, gérer et surveiller les différents services et établissements syndicaux (traitement des ordures ménagères, quai de transfert, transfert, transport, communication et prévention), les principes généraux d'organisation de ces services et établissements ainsi que leurs modifications. Gérer les revenus, conserver et administrer les propriétés syndicales et faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ces droits, décider des petites acquisitions et fournitures, travaux d'entretien courant dans la limite des crédits inscrits au budget.

* **Affaires mobilières et immobilières** : Acquisitions et ventes immobilières nécessaires à la réalisation de projets adoptés par le Comité Syndical, autres acquisitions et ventes immobilières dont le prix n'excède pas la somme au-delà de laquelle l'avis du service des Domaines est nécessaire, acquisitions et ventes de matériel et mobilier d'exploitation, baux emphytéotiques.

* **Travaux et fournitures** : décisions en matière de travaux neufs et grosses réparations, décisions en matière de travaux d'entretien et d'amélioration aux bâtiments et terrains, décisions en matière d'achat de fournitures nécessaires à l'exploitation. Les délégations ci-dessus (travaux et fournitures), sont subordonnées à la condition que la dépense n'excède pas le montant maximum autorisé au-delà duquel la passation d'un marché est obligatoire et se limite au montant des crédits inscrits au budget.

* **Emprunts :** réalisation des emprunts destinés, à financer les investissements prévus au budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet tous les actes nécessaires. Réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2 000 000,00 Euros autorisé par le Comité Syndical lors de la délibération autorisant cette ouverture de crédit.

DELEGATION ACCORDEES AU PRESIDENT A TITRE PERSONNEL

* **Marchés** : décision à prendre concernant la préparation, la passation et la signature, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dans le cadre d'une procédure adaptée et dont les crédits sont inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une modification de l'économie du marché ni en change l'objet, conformément au Code de la commande publique.

* **Contrats divers** : décisions à prendre en matière de baux et conventions diverses, de conclusion et de révision de louage de biens n'excédant pas douze ans, de prestations de services, de fournitures extérieures (eau, électricité, gaz, téléphone, etc ...), de choix de techniciens (géomètres, architectes, administrations techniques et autres hommes de l 'Art), de contrats d'assurances et acceptation des indemnités de sinistres y afférentes, de création de régies d'avances,

* **Décision** en matière d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 9 999 €uros,

* **Contentieux** : décisions à prendre en matière de procès, instances, litiges, recours d'experts, avocats, avoués, huissiers de justice et experts et fixation de leur rémunération, le Président représentant en justice l'établissement public de coopération intercommunale.

Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SYDOM, dans tous les cas, les installations de traitement.

* **Documentation** : délégation à participer à des journées d'études, congrès, visites, démarches, constitution de la bibliothèque administrative et technique.

Lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rendra compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

- PROCEDE à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, outre le Président, Président, membre de droit, et Président de la Commission d'Appel d'Offres

Ont été élus titulaires : MM. Nicolas GARCIN, Jean-Yves BUCHOT, Michaël MARILLIER, Luc BATON et Bernard LAUBIER,

Ont été élus suppléants : MM. Jérôme GRENARD, Alain MOUILLOT, Olivier SAINTHILAIRE, Jean-Pascal FICHERE et Abdelkarim BEN LAHBIB

- DESIGNE M. Pierre-Rémy BELPERRON (titulaire) et M. Jérôme GRENARD (suppléant), délégués pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'association AMORCE,

- DESIGNE Mme Michèle GIROD (titulaire) et M. David ALPY (suppléant), délégués pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'association ASCOMADE,

- DESIGNE M. Nicolas GARCIN (titulaire) et Mme Michèle GIROD (suppléante), délégués pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'association ATMO,

- DESIGNE Mme Michèle GIROD (titulaire) et M. Olivier SAINTHILAIRE (suppléant), délégués pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'association RUDOLOGIA

- DESIGNE M. Pierre-Rémy BELPERRON (titulaire) et M. Régis LACROIX (suppléant), délégués pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'association CNR,

- DESIGNE Mme Michèle GIROD (titulaire) et M. Bernard LAUBIER (suppléant), délégués pour siéger au sein de l'Assemblée générale du CENTRE DE GESTION DU JURA

- DESIGNE Mme Valérie OVISTE (titulaire) et M. Alain MOUILLOT (suppléant), délégués pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'association REDUIRE+

- DESIGNE M. Michaël MARILLIER (titulaire) et M. Abdelkarim BEN LAHBIB (suppléant), délégués pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'association CONSIGNE et REEMPLOI

- DECIDE qu'à compter de la date d'installation du Président et des Vice-présidents, les taux et montants des indemnités de fonction du Président et des vice-présidents sont ainsi fixés (taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique)

- Président : 37,41 % de l'indice 1027
- Vice-président Filière REP, Eco-organismes et biodéchets : 18,70 % de l'indice 1027
- Vice-président finances et prospective budgétaire : 18,70 % de l'indice 1027

- Vice-président Cohésion territoriale, relations avec les adhérents, prévention et communication : 18,70 % de l'indice 1027
- Vice-président Projets, infrastructures et outils de traitement : 18,70 % de l'indice 1027

- DONNE son accord pour que celles-ci soient payées mensuellement,

- DIT que les attributions de fonctions sont définies par arrêté du Président,

- APPROUVE la décision modificative n°1 en dépenses d'investissement au budget primitif 2026,

- AUTORISE le Président à mettre en œuvre cette décision modificative n°1,

- AUTORISE le président à lancer une consultation auprès des organismes financiers en vue de financer les travaux au Centre de Stockage du Jura d'un montant de 1 200 000 €,

- AUTORISE le Président à retenir l'offre de la Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté, la plus avantageuse et à désigner l'organisme financier attributaire du contrat de prêt par arrêté,

- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette opération (contrat, avenant, ...),

- ACTE les résultats du rapport d'activité 2025.

Le Président,

Pierre-Rémy BELPERRON

SYDOM DU JURA
350 Rue René Maire
39000 LONS LE SAUNIER